



## Changement de poste imposé par l'employeur

-----  
Par adn69

bonjour

cariste depuis 30 ans dans mon entreprise, mon employeur veut me faire passer opérateur sur presse, et mettre à ma place un remplaçant cariste. moi je pense suite à un désaccord entre mon chef et moi sur des changements d'heure. je suis convention métallurgie. ont-ils le droit ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris si vous avez changé de qualification, de rémunération, d'horaire ou de lieu de travail suite à ce changement de poste.

Si ce n'est pas le cas, ce changement de poste ne nécessite pas votre accord.

Si l'employeur veut modifier l'organisation du temps de travail de certains services, qui découle de son pouvoir de gérer son entreprise comme il le souhaite, et que vous n'êtes pas d'accord, il n'a pas d'autres choix que celui de vous licencier pour faute simple ou grave.

Donc vous permettre d'avoir un autre poste au lieu d'en passer par un licenciement ne me semble pas une mauvaise chose.

-----  
Par adn69

je ne change pas d'horaire, ni de rémunération, je passerais juste de cariste, par contrat, à opérateur sur presse, du genre trier des pièces pendant 8h, ce qui est totalement différent de mon travail actuel.

-----  
Par kang74

Dans la mesure où vous avez refusé les nouveaux horaires du poste de cariste, c'est une alternative plus bénéfique pour vous qu'un licenciement pour faute simple ou grave pour ce refus des nouveaux horaires.

Après vous pouvez toujours refuser et préférer un licenciement pour faute grave, à mon avis, vu les deux refus.

Que vous serez libre de vouloir contester.

-----  
Par adn69

mon refus de changement d'horaire n'est pas un motif officiel, pour me faire changer de poste, c'est juste que cela intervient deux semaines après mon refus, donc difficile à prouver, mais ils ont essayé, sms, mails à l'appui, de me faire passer d'horaire nuit, à horaire jour, et deux semaines après mon refus, ils veulent me faire changer de poste, je le prend moi, comme une punition. 27 ans comme cariste dans mon entreprise.

dur dur

merci de vos réponses